



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance de la spécialisation des ambulanciers et hospitaliers du SMUR

Question écrite n° 15041

Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers et hospitaliers du SMUR. Maillon essentiel de la chaîne des secours et des soins, les ambulanciers et hospitaliers du SMUR participent pleinement à la prise en charge des urgences vitales et exercent leur mission dans des conditions de stress et de fatigue importante. Les risques psycho-sociaux et professionnels auxquels ils sont exposés sont avérés et nécessitent d'être davantage reconnus : exposition à des agents infectieux, pénibilité physique, stress, ou encore risques routiers. Service indispensable, ils sont amenés à travailler de nuit, durant les jours fériés et peuvent être confrontés à des publics compliqués, sensibles ou instables augmentant considérablement leur stress et leurs responsabilités. Les ambulanciers et hospitaliers du SMUR connaissent des difficultés de recrutement entraînant un enchaînement de CDD, recours à des intérimaires, ce qui contribue à précariser la profession. À cela s'ajoute un manque de financement des formations nécessaires pour exercer ce métier et garantir un service de qualité avec un accompagnement digne et pérenne des patients. Cette situation est symptomatique du sous-investissement structurel dont souffre l'hôpital public. Mme la députée demande donc à Mme la ministre de mettre en place la revalorisation en catégorie B de ces professionnels du soin et des secours, au regard de leur niveau de formation, de la technicité du métier, de leurs responsabilités. Comparativement à d'autres filières, rien ne justifie leur maintien en catégorie C. Une revalorisation statutaire et salariale permettrait de reconnaître à leur juste valeur les compétences et le rôle de ces professionnels, de fidéliser ces acteurs essentiels du soin et renforcerait l'attractivité du métier. Elle lui demande de bien vouloir agir au plus vite pour répondre aux revendications légitimes de ces acteurs essentiels du soin, de la santé et des secours en France et de préciser quelles seront ces actions concrètes en ce sens afin de pérenniser et sécuriser un secteur stratégique de la solidarité et de la santé du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15041

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4049